

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) par le Fonds Monétaire International

A la demande du gouvernement luxembourgeois, le Fonds monétaire international a évalué la stabilité du système financier luxembourgeois. L'évaluation de la stabilité du système financier luxembourgeois a été préparée à l'issue d'une mission du FMI qui a séjourné à deux reprises au Luxembourg dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) fin 2001.

"Le secteur financier du Luxembourg est solide, efficace et bien surveillé. La mission n'a relevé aucune faiblesse majeure susceptible de poser des risques systémiques. Le Luxembourg applique rigoureusement toutes les normes internationales de surveillance et de réglementation, et les tests de résistance effectués à l'aide d'hypothèses extrêmes confirment la solidité et l'efficacité du secteur financier" notent les auteurs du rapport.

Toutefois le FMI attire l'attention sur le fait que le centre financier luxembourgeois "paraît vulnérable aux facteurs économiques et aux cycles conjoncturels des autres pays – surtout européens – et il est très sensible au risque de réputation".

Une description détaillée de l'évaluation globale faite par le FMI sur la stabilité du système financier luxembourgeois se retrouve dans le rapport intitulé " Section I. Rapport des services du FMI sur les questions relatives au secteur financier ". Le rapport donne notamment une vue d'ensemble du système financier quant aux institutions, au contrôle et à la régulation, ainsi que sur la politique menée dans le combat contre le blanchiment. Par ailleurs, il donne un aperçu sur l'environnement macro-économique et fournit une appréciation détaillée sur les vulnérabilités et la solidité du système financier qui a été soumis à une série de tests de résistance.

Le FMI fournit également un résumé détaillé sur le respect des normes et codes en vigueur au plan international dans le domaine financier luxembourgeois. Une description des évaluations plus approfondies faites par le FMI tout au long de sa mission effectuée au Luxembourg dans ce domaine ainsi que les quelques observations ponctuelles à l'intention des autorités de contrôle se trouvent dans le rapport intitulé "Section II - Résumé des évaluations des normes en vigueur dans le secteur financier". L'évaluation a porté plus précisément sur l'adéquation du cadre réglementaire et du contrôle en vigueur face aux risques qui peuvent se présenter dans le système financier luxembourgeois.

Les deux rapports sont disponibles à l'adresse suivante :

www.cssf.lu/docs/fmi_section1.pdf

www.cssf.lu/docs/fmi_section2.pdf